



AUTORISATION PARENTALE POUR LA PRATIQUE SPORTIVE

Ce justificatif est à compléter et renvoyer signé et scanné sur le site d'inscription de l'événement. Si vous n'avez pas de scanner, peut-être pouvez-vous le prendre en photo avec un smartphone pour le charger ensuite.

Directive depuis le 12 mai 2021 : la pratique sportive des mineurs est dorénavant soumise à un questionnaire médical disponible sur le lien (sauf sports particuliers) : <https://trailsudtouraine.fr/wordpress/wp-content/uploads/2021/10/Questionnaire-de-sante-inscription-des-mineurs-Trail-Sud-Touraine-2022.pdf>

Il faudra justifier par un questionnaire totalement négatif ou, à défaut, un certificat médical.

Je, soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal) :

.....
.....

Demeurant à (adresse complète) :

.....
.....
.....

Numéros de téléphone (en cas d'urgence) :

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Né le (date et lieu de naissance) :

.....

Demeurant à (adresse complète) :

.....
.....
.....

Après avoir pris connaissance du règlement autorise mon enfant à participer au :

- « kHectomètre Vertical - Trail Sud Touraine » qui aura lieu le dimanche 27 février 2022 à partir de 8h (âge minimum 16 ans)
- « 11 km - Trail Sud Touraine » qui aura lieu le samedi 5 mars 2022 à 18h (âge minimum 16 ans)
- « 10 km - Marche Nordique Chronométrée » qui aura lieu le samedi 5 mars 2022 à 15h45 (âge minimum 16 ans)
- « 10 km - Randonnée pour tous » du samedi 5 mars 2022 à 16h (âge minimum 6 ans)

L'attestation liée au questionnaire de santé pour la pratique sportive des mineurs est demandée dans un document à part. Il faudra charger l'attestation (en cas de réponses toutes négatives) ou un certificat médical sinon.

Fait à : Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »